



Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

19 avril 2004

Volume 2, Numéro 3

Prochain
numéro :
1^{er} mai 2004

Numéro spécial

Le présent numéro s'ajoute à celui prévu le 1^{er} mai prochain. En effet, il nous paraissait pertinent de rappeler la tenue de la Journée internationale annuelle de lutte contre le bruit avant la sortie de notre prochaine parution. Nous prévoyons donc que minimalement 8 numéros de **Tapageur** seront publiés au cours de l'année 2004.

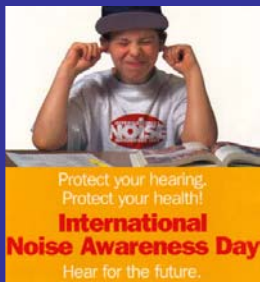
Les sujets complémentaires abordés dans ce numéro spécial sont les prochaines Journées annuelles de santé publique du Québec et le bruit en milieu de travail au Québec. De plus, nous avons joint une illustration par des mots d'une des conséquences de la surdité, soit la perte auditive. Celle-ci paraissait, il y a 10 ans, dans les *Archives des maladies professionnelles*.

Les tapageurs de la rédaction

9^e Journée internationale annuelle de lutte contre le bruit

The 9th Annual International

Noise Awareness Day is **April 28, 2004**



<http://www.lhh.org/noise/>



Un organisme américain, *League for the Hard of Hearing (New York and Florida)* fait la promotion de cette journée annuelle qui retrouve parfois quelques échos au Canada (voir la liste des participants) : <http://www.lhh.org/noise/parts.htm>. Sans doute que quelques initiatives québécoises pointeront cette année. Pour en savoir davantage et avoir accès à certaines idées et ressources, consulter le site suivant : <http://www.lhh.org/noise/kit/index.htm>. De plus, nous rappelons que ce site identifie plusieurs autres sites intéressants : <http://www.lhh.org/links/noise.htm>

Parmi les idées à essayer le 28 avril prochain dans votre milieu de travail, à l'école, à la maison : **la minute de silence de 14h15 à 14h16...**

On y parlera du bruit

Une date importante à retenir, le 1^{er} décembre 2004. En effet, les 8^e Journées annuelles de

santé publique ont retenu parmi tous les problèmes traités au cours de cette rencontre annuelle, **le bruit**. Ainsi, le 1^{er} décembre sera une occasion de formation et d'échanges sur le problème du bruit et ses effets à la santé et à la sécurité. Le bruit sera abordé sur toutes ses facettes, tant environnementales que reliées au travail. De nombreux invités, issus de divers secteurs d'activités,



Responsable de la rédaction :
Richard Martin

Assistants à la rédaction:
Pierre Lainesse
Pierre Deshaies

Collaborateurs :
Brigitte Pelchat
Pauline Fortier
Jean-Pierre Vigneault

Direction de santé publique
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
100, rue Monseigneur-Bourget
Bureau 400
Lévis (Québec)
G6V 2Z9

Téléphone:
(418) 833-4864
poste 505

Télécopieur:
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et correspondance :

Courriel (Internet):
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):
12 DSPLévis Tapageur

Site Internet :
<http://www.santeauvraail.gc.ca/tapageur>

ISSN 1705-5830

Reproduction autorisée à des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.

sont attendus à cette importante journée en plus des principaux acteurs en santé publique du Québec.

Une rencontre à prévoir déjà à votre agenda. De plus amples informations seront fournies dans les prochains numéros.

Saviez-vous que?

La révision de la réglementation du bruit en milieu de travail au Québec..., 8 ans plus tard!

Au Québec, un comité paritaire, employeurs et travailleurs, mandaté par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a débuté des travaux de révision de la réglementation sur le bruit en 1995. D'ailleurs, un représentant du réseau des services de santé au travail a participé à ces travaux à titre de représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces travaux ont duré environ une année et ont été arrêtés par la suite, sans conclusion. Ce comité, dénommé « *Comité (3.33.4) technique sur le volet bruit du Règlement sur la qualité du milieu de travail*¹ », n'a jamais été officiellement dissous et n'a pas non plus repris ses activités depuis.

Ainsi, pour le bruit en milieu de travail, le Québec dispose d'une réglementation qui n'a pas fait l'objet d'une révision depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la santé et la sécurité du travail depuis un quart de siècle, soit depuis décembre 1979. Cette année-là, on avait utilisé des paramètres similaires (90 dBA / 8 heures, avec un facteur de bisection =5) au règlement antérieur datant de 1972 (Règlement sur les établissements industriels et commerciaux, A.C. 3787, 13 sept. 1972).

Il faut rappeler que l'actuel règlement prévoit des changements de la norme d'exposition (voir article 131), mais sans en préciser la date :

Règlement sur la santé et la sécurité du travail
Le temps d'exposition permis pour tout travailleur à chaque niveau de bruit indiqué au tableau précédent est diminué de moitié, à compter d'une date qui sera déterminée par règlement en vertu de l'article 223 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1).

Pour comparer la situation québécoise avec celle d'autres provinces ou pays, on peut consulter le site Internet suivant :

<http://www.santeautravail.net/Afficher.aspx?page=771&langue=fr>

¹ Ce règlement a été remplacé, sans révision pour le bruit, en 2000 par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

<http://www.csst.qc.ca/Lois/pdf/RSST.pdf>

Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque de la Société Radio-Canada...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**

Tapageur est un bulletin publié uniquement en format électronique par la Direction de santé publique de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et il est disponible gratuitement. Pour recevoir une copie, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse tapageur@ssss.gouv.qc.ca. Pour mettre fin à un abonnement, le lecteur n'a qu'à envoyer un message à la même adresse.

La mention de marques de commerce n'implique pas une recommandation ou un appui de la part de la Direction de santé publique ou de la rédaction. Les références à des sites Internet ne sont fournies que sur la base d'un service au lecteur de **Tapageur** et n'implique nullement un endossement par la Direction de santé publique ou par la rédaction. La Direction de santé publique n'est pas responsable du contenu de ces sites. Les adresses Internet incluses dans **Tapageur** étaient réputées fonctionnelles au moment de la publication.



« Dis,
dessine-moi
un
sourd... »

Regard sur le risque surdit 

M. BAUMGARTH ¹

**Être sourd, c'est aussi g nant
Que de lire son journal s'il  tait  crit
Avec des lettres de tailles diff rentes :**

ainsi

**vous lisez comme
entend un sourd**

devient

**vo_{us} lisez comme
e_{nt}end un s_{ou}rd**

puis

**vous lisez comme
ent_end un sourd**

Source : Archives de maladies professionnelles, 1994, 55, n^o 7, p. 532.

¹ M.S.A. du Loiret, 11, av. des Droits de l'Homme, 45000 Orl ans.